



reconnaissance de dette entre particuliers

Par **profête**, le **25/08/2010** à **21:00**

bonjour, une personne ma prêté la somme de 400euros elle me demande de lui faire une reconnaissance de dette mais son fils, qui est majeur, toujours légalement à la charge de mon prêteur et vit au domicile de ses parents doit de l'argent à ma petite amie et à renversé de la bière devant témoin sur mon ordinateur, suis-je droit de rajouter sur la reconnaissance de dette que l'échéancier suivant lequel je m'engage à rembourser ma dette ne commencera qu'à partir du jour où cette personne auras remboursé ma petite amie ainsi que les frais de réparation de mon ordinateur.

ps : cette personne a refusé de faire marcher sa responsabilité civile.

Par **Domil**, le **25/08/2010** à **22:19**

Une reconnaissance de dette reconnaît l'existence de la dette, c'est tout. Vous pouvez y ajouter un échéancier ou tout ce que vous voulez, ça n'empêche pas le créancier d'exiger le remboursement intégral et immédiatement.

Par **profête**, le **26/08/2010** à **13:32**

merci Domil pour ta réponse, cependant que se passe t-il si la personne me demande de la remboursé intégralement et immédiatement et que je n'en ai pas les moyens? je suis étudiant sans aucun revenu (pour l'instant) et je ne suis plus à la charge de mes parents.

Par **Domil**, le **26/08/2010** à **13:34**

Vous ne signez aucune reconnaissance de dette déjà.
Il devra prouver que c'est un prêt et non le remboursement de la réparation de votre ordi ou de l'argent que son fils doit à votre amie, par exemple.